

SCoT du Nord de l'Yonne

Enquête publique du 6 septembre au 11 octobre

Bilan de la publicité de l'enquête publique

1. Les publications légales

L'avis d'enquête publique a été publié dans deux journaux au moins 15 jours avant le début de l'enquête :

- L'Indépendant de l'Yonne le 30 juillet 2021
- L'Yonne Républicaine le 16 août 2021

Puis de nouveau dans deux journaux dans les 8 premiers jours de l'enquête publique :

- L'Indépendant de l'Yonne le 10 septembre 2021
- L'Yonne Républicaine le 9 septembre 2021

(cf en pièce jointe les quatre publications)

2. L'affichage de l'avis d'enquête publique

Au moins 15 jours avant le début de l'enquête publique :

- L'avis et/ou l'enquête publique ont été affichés au siège du PETR et des EPCI membre.
- L'avis d'enquête publique a été affiché en format A3 au siège de l'ensemble des communes du PETR Nord de l'Yonne. Pour ce faire il a été envoyé par courrier et trois courriels de relance ont été fait par le PETR Nord de l'Yonne. Toutes les communes ont confirmé, par courriel ou échange, avoir réalisée cet affichage.

Cet avis a également été affiché sur les sites des 5 EPCI membres :

cojovinnien.fr/v-scot-du-petr-du-nord-de-l-yonne

LE SCOT DU PETR DU NORD DE L'YONNE

Enquête Publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Nord de l'Yonne

Du 6 septembre 9h au 11 octobre 17h le projet de SCoT sera soumis à enquête publique, permettant aux administrés de consulter le dossier et de formuler des observations. Il s'agit de la dernière étape avant l'approbation du document par le Conseil syndical.

Les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'avis d'enquête publique : [SCoT - Avis d'enquête publique](#)

Durant cette période, le dossier sera consultable, ainsi qu'un registre, en version papier dans les lieux suivants :

mairie de BUSSY EN OTHE, mairie de CERISIERS, mairie de CHÉROY, mairie de CUY, mairie d'ÉGRISSELLES LE BOGAGE, siège du PETR Nord de l'Yonne et de la Communauté de Communes du Jovinien à JOIGNY, mairie de LA CELLE SAINT CYR, mairie de Vereilles à LES VALLÉES DE LA VANNE, mairie de PONT SUR YONNE, mairie de SAINT JULIEN DU SAULT, mairie de SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES, mairie de SAINT SÉROTIN, mairie de SAINT VALÉRIEN, Service Urbanisme intercommunal à SENS, mairie de SERGINES, mairie de THORIGNY SUR OREUSE, mairie de VILLENEUVE LA GUYARD, mairie de VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE, hôtel de ville de VILLENEUVE SUR YONNE

Consulter la liste, les adresses et les horaires de ces lieux : [EP SCoT - Liste des lieux d'enquête](#)

Le dossier et un registre seront également à disposition à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/2491>

Il est également possible de formuler des avis par écrit « à l'attention du Président de la commission d'enquête - PETR Nord de l'Yonne, 11 quai du Ter Dragons, 89300 Joigny) ou par courriel à enquete-publique-2491@registre-dematerialise.fr

Enfin, **des permanences avec un ou plusieurs membres de la commission d'enquête auront lieu.**

Consulter la liste et le calendrier des permanences : [EP SCoT - Liste et calendrier des permanences](#)

www.siteinternet.senecol.fr/2021/07/25/152-scot-nord-de-l-yonne-avis-enquete-publique.pdf

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR Nord de l'Yonne

Le public est informé qu'en application des Codes de l'environnement et de l'urbanisme et de l'arrêté n°2021-01 du Président du PETR Nord de l'Yonne en date du 06/07/2021, une enquête publique est ouverte sur le territoire des intercommunalités membres du PETR Nord de l'Yonne : Communauté d'Agglomération du Grand Sensais, Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, Communauté de Communes du Jovinien, Communauté de Communes Vanne et Pays d'Othe et Communauté de Communes Yonne Nord

Cela concerne les communes suivantes : Arzy-Dés, Arroux, Bagneaux, Béon, Bèze-en-Othe, Brannay, Brion, Bussy-en-Othe, Bussy-le-Repos, Cérilly, Cerniers, Cézay, Champigny, Chamvres, Chaumont, Chéroy, Colleniers, Compiigny, Comant, Coudoon, Couzenges, Courton-sur-Yonne, Courtoin, Courtois-sur-Yonne, Cuxat, Cuy, Dismont, Dolot, Dormat, Egriselles-le-Bocage, Etigny, Evry, Flacy, Fossy-sur-Vanne, Fontaine-La-Gallarde, Fouchères, Fourmardin, Glay-les-Nobles, Gros, Igny, Jouy, La Bellière, La Celle-Saint-Cyr, La Chapelle-sur-Orneux, La Postolle, Lailly, Les Bordes, Les Orlémois, Les Sables, Les Vallées de la Vanne, Luy, Looze, Maillet, Milly-Le-Grand, Milly-Le-Petit, Marsangy, Michery, Molennes, Montacher-Villagardin, Nully, Noid, Nully, Paron, Paroy-sur-Tholon, Passy, Pécresseigne, Riblands, Rieux-Saint-Jean, Pont-sur-Yonne, Pont-sur-Vanne, Prely-sur-Vire, Rosay, Rousson, Saint-Agnan, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Clement, Saint-Denis-les-Sens, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Martin-de-Terres, Saint-Maurice-aux-Riches-

yonne-nord.fr/wp-content/uploads/2021/08/SCoT-Nord-de-l-Yonne-Avis-enquete-publique.pdf

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR Nord de l'Yonne

Le public est informé qu'en application des Codes de l'environnement et de l'urbanisme et de l'arrêté n°2021-01 du Président du PETR Nord de l'Yonne en date du 06/07/2021, une enquête publique est ouverte sur le territoire des intercommunalités membres du PETR Nord de l'Yonne : Communauté d'Agglomération du Grand Sensais, Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, Communauté de Communes du Jovinien, Communauté de Communes Vanne et Pays d'Othe et Communauté de Communes Yonne Nord

Cela concerne les communes suivantes : Arzy-Dés, Arroux, Bagneaux, Béon, Bèze-en-Othe, Brannay, Brion, Bussy-en-Othe, Bussy-le-Repos, Cérilly, Cerniers, Cézay, Champigny, Chamvres, Chaumont, Chéroy, Colleniers, Compiigny, Comant, Coudoon, Couzenges, Courton-sur-Yonne, Courtoin, Courtois-sur-Yonne, Cuxat, Cuy, Dismont, Dolot, Dormat, Egriselles-le-Bocage, Etigny, Evry, Flacy, Fossy-sur-Vanne, Fontaine-La-Gallarde, Fouchères, Fourmardin, Glay-les-Nobles, Gros, Igny, Jouy, La Bellière, La Celle-Saint-Cyr, La Chapelle-sur-Orneux, La Postolle, Lailly, Les Bordes, Les Orlémois, Les Sables, Les Vallées de la Vanne, Luy, Looze, Maillet, Milly-Le-Grand, Milly-Le-Petit, Marsangy, Michery, Molennes, Montacher-Villagardin, Nully, Noid, Nully, Paron, Paroy-sur-Tholon, Passy, Pécresseigne, Riblands, Rieux-Saint-Jean, Pont-sur-Yonne, Pont-sur-Vanne, Prely-sur-Vire, Rosay, Rousson, Saint-Agnan, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Clement, Saint-Denis-les-Sens, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Martin-de-Terres, Saint-Maurice-aux-Riches-



grand-senonais.fr/actualites/avis-denquete-publique-2/

dossier déposé en version papier dans les communes des lieux de permanence de l'enquête dont la liste figure dans l'arrêté. A cette occasion, il pourra présenter ses observations et propositions sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête ou par voie dématérialisée ou postale. Le même dossier d'EP pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition au siège du PETR.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au siège du PETR du Nord de l'Yonne et aux sièges des intercommunalités membres du PETR Nord de l'Yonne, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur les sites internet des intercommunalités membres du PETR Nord de l'Yonne.

[Téléchargez l'arrêté prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale \(SCoT\) du PETR Nord de l'Yonne](#)

[Téléchargez l'avis d'enquête publique](#)

[Téléchargez la Liste et horaires d'ouverture des lieux où le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations sont à dispositions du public :](#)

[Téléchargez la liste et calendrier des permanences](#)

[Téléchargez l'article sur l'enquête publique du SCoT](#)



3. Les autres communications par la Presse :

- Un communiqué de presse a été envoyé aux médias la semaine avant le début de l'enquête. Cela a abouti à un premier article dans l'Yonne Républicaine du vendredi 10 septembre 2021 (rubrique « Sens ») :

INTERCOMMUNALITÉ ■ L'enquête publique est ouverte jusqu'au 11 octobre Dernière étape pour le projet territorial

Depuis 2016, les élus des cinq intercommunalités du PETR du Nord de l'Yonne (Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, communauté de communes du Jovinien, communauté de communes de Vanne et Pays d'Othe, communauté de communes Yonne Nord et communauté d'agglomération du Grand Sénonais) s'attachent à l'élaboration du premier projet territorial à l'échelle du Pôle d'équilibre, pour les quinze prochaines années, à savoir le fameux Schéma de cohérence territoriale (Scot).

Permanences partout dans le nord de l'Yonne

L'enjeu est de déterminer la stratégie d'intervention en termes d'aménagement et de développement durable pour le territoire, afin de fixer un cadre aux plans de planification locaux (PLUi, PDU, PLH, etc.). Depuis le 6 septembre et jusqu'au 11 octobre, 17 heures, le projet de Scot est soumis à enquête publique, afin que les administrés consultent le dossier et formulent leurs observations. Il s'agit



ENQUÊTE. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au siège du PETR du Nord de l'Yonne et aux sièges des intercommunalités membres du PETR Nord de l'Yonne, pendant une durée d'un an à compter du 11 octobre. PHOTO D'ILLUSTRATION

de la dernière étape avant l'approbation du document par le Conseil syndical.

Des permanences avec un ou plusieurs membres de la commission d'enquête sont organisées dans les communes du territoire

des cinq EPCL.

Le dossier et un registre seront également à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2491>.

Il est par ailleurs possible de formuler des avis

par écrit - à l'attention du Président de la commission d'enquête : PETR Nord de l'Yonne, 11 quai du 1er Dragons, 89300 Joigny) ou par courriel à enquete-publique-2491@registre-dematerialise.fr ■

Puis un second le 4 octobre 2021 (rubrique « Centre Yonne) :

POLITIQUE ■ Le projet de Schéma de cohérence territoriale du nord de l'Yonne est soumis à une enquête publique Les habitants peuvent s'exprimer sur le projet de territoire

Jusqu'au 11 octobre, à 17 heures, les habitants du nord de l'Yonne sont invités à consulter le dossier et à formuler des observations sur le projet de Schéma de cohérence territoriale.

L'enquête publique destinée aux administrés des communes du Gâtinais en Bourgogne, du Jovinien, de la Vanne et du Pays d'Othe, de l'Yonne Nord et du Grand Sénonais, se déroule en ligne à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2491>, puis dans 19 communes où sont disponibles le



AVIS. L'enquête publique sur le projet de territoire s'arrête le 11 octobre. I. I.

dossier ainsi qu'un registre pour formuler des observations. Parmi lesquelles la mairie de Busy-en-Othe, de Certisiers, de Chéroy, de Cuy, d'Égriselles-le-Bocage, de La Celle-Saint-Cyr, de Vauvillers, de Pont-sur-Yonne, de Saint-Julien-du-Sault, de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, de Saint-Sérotin, de Saint-Valérien, de Sergines, de Thorigny-sur-Grèuse, de Villeneuve-la-Guyard, de Villeneuve-l'Archevêque, ainsi qu'à l'hôtel de Ville de Villeneuve-sur-Yonne,

au PETR Nord de l'Yonne et de la CC du Jovinien à Joigny, et au Service urbanisme intercommunal à Sens.

Des permanences avec un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se dérouleront le jeudi 7 octobre, de 16 à 19 heures, à la mairie de Vauvillers, vendredi 8, de 9 à 12 heures, à la mairie de Pont-sur-Yonne, le samedi 9, de 9 à 12 heures, à la mairie de Villeneuve-la-Guyard et le lundi 11, de 14 à 17 heures au siège de la CC du Jovinien, à Joigny. ■

4. Les autres communications :

De plus une communication a été envoyé à l'ensemble des communes par courriel, puis répétée, en les encourageant à informer au maximum leurs habitants. Ainsi plusieurs communes ont publié l'information sur (liste non exhaustive, les communes n'ayant pas toute fait remontée au PETR l'information) :

Leurs sites internet : La Postolle (<https://lapostolle89.fr/infos-demarches-administratives>), La Chapelle-sur-Oreuse (<http://www.lachapellesuroreuse.com/actualite/avis-denquete-publique-scot-du-petr-nord-de-lyonne>), Egriselles-le-bocage (<http://www.egriselles-le-bocage.net/blog/>), Lailly, Courlon, les Vallées-de-la-Vanne (<https://les-vallées-de-la-vanne.fr/affichage.php>), Collemiers, Fouchères, Thorigny-sur-Oreuse, Saint-Martin-d'Ordon, Sépeaux-Saint-Romain, Gisy-les-Nobles, Michery, Serbonnes, Les Sièges, etc.

Par exemple le site de La Postolle :



Par exemple le site de La Chapelle-sur-Oreuse :



